Documents à fournir SSIAP 2

Version du 27/12/2021

Pré requis

- ✓ Être titulaire du diplôme SSIAP 1.
- ✓ Être titulaire du PSE 1, ou SST en cours de validité, ou PSC 1 de moins de 2 ans.
- ✓ Avoir exercé en qualité de SSIAP 1 pendant au moins **1607 heures** durant les deux dernières années.

Documents à nous fournir avant l'entrée en formation

- ✓ Une copie de votre pièce d'identité (CNI, Passeport, TS…)
- ✓ 2 Photos d'identité récentes
- ✓ La copie de votre diplôme SSIAP 1
- ✓ **Attestation d'employeur justifiant l'exercice en qualité de SSIAP 1 pendant au moins 1607 heures durant les deux dernières années**
- ✓ La copie de votre certificat de secourisme
- ✓ Le certificat médical (mois de 3 mois / date d'examen)

PS : L'attestation d'employeur doit être datée avant l'entrée en formation.

ECSG Groupe

ECSG IDF
9 AV de l'Europe
94320 THIAIS
01 84 23 70 36

ECSG Grand Est
109B rue Gambetta
51100 REIMS
01 84 23 70 34

ECSG Ingénierie
109B rue Gambetta
51100 REIMS
01 84 23 70 32